

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crédit Question écrite n° 42552

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les profits commerciaux que réalisent les banques françaises. En fin d'année dernière, selon les derniers chiffres fournis par la Banque de France, les taux moyens des découverts, des crédits à la consommation ainsi que des crédits à l'habitat accordés aux ménages par les banques auraient, à nouveau, augmenté. Elle lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour limiter la hausse des taux d'intérêt que subissent les particuliers, notamment les plus modestes, et ce, au moment même, où l'État a garanti 360 milliards d'euros dont 40 milliards d'euros apportés en recapitalisation à ces mêmes banques.

Texte de la réponse

Les taux d'intérêts pratiqués par les banques se décomposent en plusieurs composantes. De façon simplifiée, il peut être considéré que le taux d'intérêt rémunère le coût de refinancement de la banque (c'est-à-dire le coût auquel la banque se finance), le coût du risque supporté par la banque et la marge ou profit de la banque. S'agissant des taux pratiqués, les données fournies par la Banque de France montrent une inflexion à la baisse assez soutenue des taux pratiqués par les banques aux sociétés non financières (SNF) depuis octobre 2008, après le pic atteint en septembre. En effet, les taux accordés aux SNF ont baissé de 47 points de base (pb) pour les crédits à plus d'un an et de 150 pb pour les crédits à moins d'un an entre septembre 2008 et décembre 2008. Concernant les ménages, les taux des crédits à la consommation sont assez stables depuis août 2008. La lecture des taux des crédits à l'habitat est en revanche plus difficile puisqu'il existe un décalage de plusieurs mois entre le moment où la banque s'engage sur un taux d'intérêt et le moment où le prêt est décaissé. Dans ces conditions, en décembre, les statistiques de la Banque de France qui font état des taux des crédits décaissés ne montraient pas encore d'inflexion à la baisse des taux. En revanche, les statistiques de l'observatoire crédit logement/CSA, qui rapportent les taux des crédits proposés (par opposition à décaissés) par les banques et constituent de ce fait un indicateur avancé des données Banque de France, montrent bien un fléchissement des taux proposés depuis leur plus haut niveau de novembre 2008. De fait, les données publiées par la Banque de France font bien apparaître pour la première fois une baisse des taux pratiqués. Ces évolutions des pratiques peuvent être comparées à différents taux de référence. Pour chaque référence, il convient de s'interroger sur sa pertinence. Le taux directeur de la Banque centrale européenne (BCE) a baissé à quatre reprises depuis octobre 2008, soit une baisse de 225 pb jusqu'à son niveau actuel de 2 % début mars 2009. Pour autant, le seul taux directeur de la BCE ne peut constituer une référence immédiate en matière de coût du financement à court terme. Ainsi, le taux directeur BCE est peu adapté pour évaluer le coût de refinancement des banques à long terme, qui est le coût pertinent en matière de crédits habitat aux ménages (taux pratiqués de 5,19 % en décembre 2008) et de crédits à long terme aux SNF (taux pratiqués de 5,1 % en décembre 2008). De même le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) est peu adapté puisqu'il reflète le coût de financement de l'État. Le coût de refinancement à long terme peut en revanche être comparé aux émissions obligataires des banques (le taux représentatif des émissions obligataires d'institutions financières européennes notées AA était de 5,92 % en décembre 2008). Globalement, le coût de refinancement des

banques s'est considérablement accru en raison de la crise financière jusqu'à octobre 2008. Cette évolution s'est accompagnée d'un renchérissement de la ressource en capital et d'un accroissement des risques (de défaut notamment) en raison de la conjoncture économique mondiale. Le Gouvernement a mis en place deux dispositifs destinés à faciliter le financement de l'économie par les banques (prêts aux ménages et aux entreprises) et à réduire son coût. A ce jour, la société de financement de l'économie française (SFEF) a prêté 54,5 MdEUR aux banques à un taux d'environ 4 %. La société de prise de participation de l'État a apporté 13,05 MdEUR de fonds propres. Une deuxième tranche de fonds propres sera apportée d'ici à la fin du mois d'août.

	Macort ac i	Crido prop	100. 0110 0	JOUNIOII	io trano	/110 GC 1	orido p	Opico oc	iu uppc	ortoo a loi a la l	iii aa iiiolo c	1 dodt.	
	TAUX	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL [']	MAI	JUIN	JUILLET'	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DI
	(en %)	2008	2008	2008	2008	2008	2008	2008	2008	2008	2008	2008	
	Ménages (BdF)	4,7	4,73	4,73	4,74	4,72	4,74	4,84	4,9	5,03	5,06	5,13	
	Ménages (CSA)	4,65	4,68	4,66	4,64	4,65	4,73	4,88	5	5,04	5,14	5,15	
	SNF (BdF)	5,04	5,02	4,93	4,93	5,04	5,18	5,38	5,36	5,57	5,48	5,27	
	BCE (au 15 du mois)	4	4	4	4	4	4	4,25	4,25	4,25	3,75	3,25	

Données clés

Auteur: Mme Marietta Karamanli

Circonscription: Sarthe (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 42552

Rubrique : Banques et établissements financiers Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1696 **Réponse publiée le :** 19 mai 2009, page 4895